



Commission de statistique

**Rapport sur la trente et unième session
(27 février-3 mars 2000)**

Conseil économique et social
Documents officiels
Supplément N° 4

Conseil économique et social
Documents officiels
Supplément N° 4

Commission de statistique

Rapport sur la trente et unième session
(27 février-3 mars 2000)



Nations Unies • New York, 2000

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Résumé

À sa trente et unième session, la Commission de statistique a adopté le projet de références méthodologiques relatives au compte satellite du tourisme, qui peut encore être amendé selon les procédures convenues, en particulier pour y inclure la liste des produits spécifiques au tourisme que contient le projet de mise à jour des recommandations sur les statistiques du tourisme faites par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du tourisme.

À l'occasion du suivi de la coordination des indicateurs de développement dans le contexte de la suite donnée aux conférences et sommets des Nations Unies, y compris le renforcement des capacités, la Commission a :

a) Souligné de nouveau qu'il importait d'alléger la tâche que constitue pour les pays la présentation de rapports en réduisant le nombre de demandes de renseignements envoyées par les organisations internationales;

b) Souligné l'importance de la coordination entre les organisations internationales et au sein de ces organisations et du renforcement des capacités en matière de statistique, notant à cet égard le lancement de l'initiative PARIS 21;

c) Exprimé son appui à l'initiative de la Commission économique pour l'Europe visant à améliorer les activités de renforcement des capacités dans le domaine des statistiques sociales dans le cadre de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen quinquennal de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendra à Genève en 2000.

La Commission a examiné les travaux entrepris par les groupes de pays et les organisations internationales sur différents aspects des statistiques économiques, sociales et environnementales. Elle a, en particulier :

a) Émis des recommandations détaillées pour le manuel d'établissement des recueils de statistiques du commerce international des marchandises;

b) Donné un certain nombre d'orientations concernant l'évaluation des progrès accomplis dans l'application du système de comptabilité nationale de 1993, prié le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale d'étudier un certain nombre de questions spécifiques à sa réunion en avril 2000, approuvé la création d'un groupe des amis du Président et invité le groupe de haut niveau et le groupe technique du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale à rendre compte des résultats de leurs débats au groupe des amis du Président;

c) Salué les progrès accomplis dans les domaines suivants : statistiques du revenu des ménages, statistiques du secteur informel, statistiques du capital social, statistiques des prix, travail et rémunération, bases des enquêtes relatives aux entreprises, statistiques des services, actifs incorporels, statistiques sociales, mesure du travail rémunéré et non rémunéré, statistiques de la pauvreté et statistiques de l'environnement, et a fourni des orientations spécifiques dans plusieurs de ces domaines, en particulier en ce qui concerne le contenu du *Manuel sur les indices des prix à la consommation* de l'Organisation internationale du Travail, la révision du système de comptabilité écologique et économique intégrée et le calendrier de l'élaboration du *Manuel de comptabilité écologique et économique intégrée*;

d) Recommandé que le prochain cycle du Programme de comparaison internationale soit reporté d'au moins un an de manière à pouvoir prendre un certain nombre de mesures spécifiées par la Commission, et autorisé le Président à constituer un groupe d'amis chargé d'examiner le plan d'exécution et de rendre compte de ses conclusions au plus tard lors de la réunion suivante de la Commission.

La Commission a approuvé les recommandations relatives aux travaux futurs sur la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches économiques formulées par le Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales et a émis des directives concernant ces travaux.

En ce qui concerne la norme spéciale de diffusion des données et du système général de diffusion des données du Fonds monétaire international, la Commission a :

a) Engagé le FMI à renforcer les partenariats qui se sont formés entre les organismes de statistique, les banques centrales et les ministères des finances à la suite du lancement de l'initiative sur les normes relatives aux données;

b) Exprimé sa préoccupation concernant l'élargissement prévu de la norme spéciale de diffusion des données, déclarant que cela empêcherait de développer d'autres systèmes, et soulignant qu'il importe de fixer des priorités et de faire preuve d'une certaine souplesse pour l'application des normes;

c) Prié le FMI de tenir compte, lorsqu'il examinera la norme spéciale de diffusion des données, des résultats des discussions qu'il a engagées sur la qualité des données.

La Commission a pris note des progrès accomplis dans la présentation intégrée des travaux des organisations internationales dans le domaine de la méthodologie statistique et a estimé que les résultats de ces travaux seraient très utiles pour toutes sortes d'utilisateurs et qu'ils seraient précieux lors de l'élaboration d'un programme de travail pluriannuel pour la Commission de statistique.

La Commission a examiné une question intitulée « *Rapport sur le développement humain* du Programme des Nations Unies pour le développement » et a adopté le texte suivant :

« La Commission de statistique, qui n'a pu directement vérifier les conclusions de M. Ian Castles (Australie) au cours de sa trente et unième session, a pris note de son rapport sur le *Rapport sur le développement humain*. La Commission a à coeur de s'assurer que ce dernier est fondé sur des éléments statistiques valables. En conséquence, elle a prié son président de nommer un petit groupe d'experts en statistique qui sera chargé d'élaborer, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, un rapport sur l'exactitude des informations statistiques utilisées dans le rapport, en mettant l'accent sur les points soulevés dans le document de séance élaboré par M. Castles. Le Groupe devrait faire rapport au Bureau au plus tard en juin 2000. La Commission autorise le Bureau à prendre toutes les mesures de suivi qu'il jugera nécessaires. »

S'agissant des futurs travaux de la Commission de statistique, la Commission a pris note du projet de plan à moyen terme pour la période 2002-2005, du programme de travail pour l'exercice biennal 2000-2001, du calendrier proposé pour les ré-

unions de groupes d'experts et les ateliers devant se tenir en 2000 et en 2001, et des activités à entreprendre au titre du Compte pour le développement en 2000 et 2001.

La Commission a examiné la suite donnée aux conclusions concertées du débat de haut niveau et du débat consacré aux questions de coordination du Conseil économique et social et à ses résolutions de 1999 et a porté à l'attention du Conseil un certain nombre de mesures prises ou prévues à sa demande, et en particulier la mise au point d'un programme de travail pluriannuel couvrant la période 2000-2003.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention.	1–2	1
A. Projet de décision	1	1
B. Questions portées à l'attention du Conseil	2	2
II. Statistiques économiques	3–16	3
A. Comptabilité nationale	3–4	3
B. Statistiques du commerce international.	5–6	4
C. Statistiques des services	7–8	4
D. Statistiques des finances.	9–10	5
E. Statistiques économiques : Programme de comparaison internationale	11–12	5
F. Norme spéciale de diffusion des données et système général de diffusion des données du Fonds monétaire international, y compris la qualité des données	13–14	6
G. Autres statistiques économiques (groupes-villes sur les statistiques économiques et Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix)	15–16	7
III. Compte satellite du tourisme	17–18	9
IV. Statistiques de l'environnement	19–20	11
V. Statistiques démographiques et sociales et statistiques des migrations.	21–26	12
A. Différentiation par sexe dans la mesure du travail rémunéré et non rémunéré	21–22	12
B. Statistiques sociales	23–24	12
C. Mesure de l'impact du virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise	25–26	12
VI. Coordination des indicateurs de développement dans le contexte du suivi des conférences et sommets des Nations Unies, y compris le renforcement des capacités.	27–28	13
VII. Classifications économiques et sociales internationales.	29–30	15
VIII. Manuel révisé sur l'organisation des statistiques	31–32	16
IX. Examen des autres aspects des travaux entrepris dans le cadre du programme de travail de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies	33–34	17
X. Coordination et intégration des programmes statistiques internationaux	35–36	18

XI.	Suite donnée aux résolutions du Conseil économique et social et aux conclusions concertées de son débat de haut niveau et du débat qu'il a consacré aux questions de coordination	37–38	19
XII.	Questions relatives au programme et questions connexes	39	21
XIII.	Rapport mondial sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement	40–42	22
XIV.	Ordre du jour provisoire et dates de la trente-deuxième session de la Commission	43–45	23
XV.	Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa trente et unième session	46–47	24
XVI.	Organisation de la session.	48–54	25
	A. Ouverture et durée de la session	48–49	25
	B. Participation	50	25
	C. Élection du Bureau	51	25
	D. Ordre du jour et organisation des travaux	52–53	25
	E. Documentation	54	26
Annexes			
	I. Participation.		27
	II. Liste des documents		29

Chapitre premier

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision

1. La Commission de statistique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente et unième session et ordre du jour provisoire et documentation de la trente-deuxième session de la Commission

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente et unième session;
- b) Décide que la trente-deuxième session de la Commission se tiendra à New York du 6 au 9 mars 2001;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la trente-deuxième session de la Commission tels qu'ils figurent ci-après.

Ordre du jour provisoire et documentation de la trente-deuxième session de la Commission de statistique

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations

Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session

Note du Secrétariat sur l'état d'avancement de la documentation pour la session

3. Statistiques démographiques et sociales :
 - a) Questions relatives à l'égalité entre les sexes;
 - b) Statistiques sociales;
 - c) Supplément au Compte satellite du tourisme sur les statistiques du travail;
 - d) Statistiques sur les établissements humains.
4. Statistiques économiques :
 - a) Comptabilité nationale;
 - b) Statistiques du commerce international des services;
 - c) Programme de comparaison internationale;

- d) Autres statistiques économiques (groupes d'étude et groupes intersecrétariats) :
 - i) Statistiques du capital social;
 - ii) Statistiques des prix/indices des prix.
- 5. Statistiques de l'environnement et comptabilité de l'environnement.
- 6. Indicateurs de développement.
- 7. Classifications économiques et sociales internationales.
- 8. Examen des autres aspects des travaux entrepris dans le cadre du programme de travail de la Division de statistique de l'ONU.
- 9. Coordination et intégration des programmes statistiques.

Documentation

Rapport du Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination à sa trente-quatrième session (2000)

- 10. Suite donnée aux conclusions concertées du débat de haut niveau et du débat consacré aux questions de coordination du Conseil économique et social et à ses résolutions.
- 11. Questions de programme et questions connexes.

Documentation

Projet de programme de travail de la Division de statistique de l'ONU pour l'exercice biennal 2002-2003

- 12. Élaboration de méthodes.
- 13. Analyse statistique.
- 14. Technologie de l'information (commerce électronique) et statistique.
- 15. Manuel d'organisation statistique.
- 16. Coopération technique.
- 17. Ordre du jour provisoire de la trente-troisième session de la Commission.
- 18. Rapport de la Commission sur sa trente-deuxième session.

B. Questions portées à l'attention du Conseil

- 2. L'attention du Conseil est appelée sur les décisions et les recommandations de la Commission (voir par. 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 42, 45 et 47).

Chapitre II

Statistiques économiques

A. Comptabilité nationale

3. À sa 498^e séance, le 29 février 2000, la Commission a examiné le point 3 a) de son ordre du jour. Elle était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale de la comptabilité nationale (E/CN.3/2000/2);

b) Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation des étapes de l'application du Système de comptabilité nationale (SCN) de 1993 dans les États Membres (E/CN.3/2000/3);

c) Minutes de la réunion que le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale a tenue à Washington les 15 et 16 avril 1999;

d) Minutes de la réunion que ce même groupe de travail a tenue à Paris les 16 et 17 septembre 1999;

e) Document de travail sur les progrès réalisés en 1998 et 1999 dans l'application du SCN de 1993 en Amérique latine et dans les Caraïbes (disponible en espagnol seulement).

Mesures prises par la Commission

4. La Commission :

a) Tout en reconnaissant que l'évaluation des étapes de l'application du SCN de 1993 avait permis d'obtenir des informations utiles, a souligné qu'il faudrait tenir compte, pour la poursuivre, de données supplémentaires concernant notamment l'actualité, la périodicité, les mesures directes et l'adhésion théorique. L'évaluation en cours montrait une absence générale de progrès dans l'application du SCN à laquelle il fallait remédier;

b) A prié le groupe de haut niveau du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale de réexaminer si la définition actuelle de l'application du SCN de 1993 était valable pour tous les pays. Le Groupe de travail intersecrétariats devrait s'employer à déterminer si l'on peut définir un ensemble de comptes de base;

c) A prié le groupe de haut niveau du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale d'examiner les points dont la Commission de statistique avait débattu à sa séance d'avril 2000, notamment les travaux futurs concernant la mesure du volume du produit intérieur brut et le lien entre les données de la comptabilité nationale et l'emploi. Pour ce qui était de la mise à jour du SCN de 1993, le Groupe de travail devrait aussi en examiner la fréquence;

d) A souscrit à la création d'un groupe de pays amis du Président comprenant l'Australie, le Botswana, les États-Unis d'Amérique, la Hongrie, l'Inde et le Pérou. Le groupe de haut niveau et le groupe technique du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale ont été invités à rendre compte à ce dernier des résultats de leurs délibérations;

e) A reconnu l'utilité des groupes de réflexion sur le commerce électronique et encouragé la participation d'autres pays à ces groupes;

f) A prié le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale de continuer à prêter une attention spéciale, dans ses programmes de travail, aux besoins des pays qui en sont à l'étape zéro ou un;

g) S'est félicitée de la décision prise par l'Institut de statistique des Pays-Bas d'accueillir, en coopération avec l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), un atelier sur la mesure du volume du produit intérieur brut et des prix.

B. Statistiques du commerce international

5. La Commission a examiné le point 3 b) de son ordre du jour à sa 499e séance, le 29 février 2000. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international (E/CN.3/2000/4).

Mesures prises par la Commission

6. La Commission :

a) A demandé à nouveau de préciser le traitement du commerce électronique dans les statistiques du commerce international, surtout en ce qui concerne la portée et les méthodes de collecte des données. La Commission a noté que la question serait traitée à la prochaine réunion de l'Équipe spéciale et dans le manuel d'établissement des recueils de statistiques en cours d'élaboration;

b) A accueilli favorablement l'ensemble de statistiques du commerce international présentées sur CD-ROM, en fonction de la Classification centrale de produits (CPC), par la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU pour être testée par des économistes et des statisticiens, et prié la Division de lui faire part des réactions des utilisateurs, qui seront prises en compte dans l'examen de l'utilité des données présentées selon la CPC pour l'analyse;

c) A exprimé sa préoccupation devant le risque que la libéralisation du commerce, qui affaiblit les motifs portant à obtenir des états exacts des transactions commerciales, ait des répercussions défavorables sur les statistiques du commerce international. La Commission a prié l'Équipe spéciale de se pencher sur la question, d'envisager la possibilité de recourir à d'autres sources de statistiques du commerce international pour compléter celles qui proviennent des services de douane, et d'inclure le résultat de cette réflexion dans le manuel d'établissement des recueils de statistiques.

C. Statistiques des services

7. La Commission a examiné le point 3 c) de l'ordre du jour à sa 499e séance, le 29 février 2000. Elle était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services (E/CN.3/2000/5);

b) Documents d'information sur l'étude générale du manuel des statistiques du commerce international des services (texte annexé à des lettres adressées par la Division de statistiques du Secrétariat de l'ONU et le Fonds monétaire international (FMI) pour l'examen mondial du projet de manuel);

c) Documents d'information sur la dixième réunion de l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques du commerce international des services, tenue du 8 au 10 février 2000 au FMI à Washington.

Mesures prises par la Commission

8. La Commission :

a) A accueilli favorablement les travaux consacrés au manuel et constaté qu'ils avaient bien avancé depuis sa dernière session, offrant des jalons utiles pour les travaux futurs dans ce domaine statistique nouveau;

b) A noté que la classification des services selon une version élargie de la balance des paiements exigeait un niveau de détail supérieur à ce que la plupart des bureaux de statistique étaient en mesure de fournir à l'heure actuelle, et qu'il faudrait aussi réfléchir de près à la manière dont la définition des résidents et des non-résidents était utilisée dans la description des services échangés;

c) A noté également que l'objet du manuel était d'offrir un cadre conceptuel permettant de pousser la classification à un niveau de détail qui pouvait être supérieur à ce que les pays étaient susceptibles de fournir, mais que dans la pratique, les bureaux nationaux collecteraient peut-être les données sur le commerce des services à un niveau de détail moindre.

D. Statistiques des finances

9. La Commission a examiné le point 3 d) de l'ordre du jour à sa 499e séance, le 29 février 2000. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale sur les statistiques des finances (E/CN.3/2000/6)

Mesures prises par la Commission

10. La Commission :

a) A apporté son soutien aux travaux mis en train par l'Équipe spéciale, notamment ceux qu'elle consacre à améliorer la description des données sous l'angle des créanciers;

b) A noté qu'il était indispensable pour ces travaux d'obtenir des institutions financières des données de qualité, et qu'il faudrait peut-être au préalable que soient appliquées des normes de divulgation.

E. Statistiques économiques : Programme de comparaison internationale

11. À ses 499e, 500e et 502e séances, le 29 février et les 1er et 2 mars 2000, la Commission a examiné le point 3 e) de son ordre du jour. Elle était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Banque mondiale sur les mesures visant à améliorer l'efficacité du Programme de comparaison internationale (PCI) (E/CN.3/2000/7);

b) Document de travail d'EUROSTAT intitulé « Amélioration du calcul des parités de pouvoir d'achat : propositions d'EUROSTAT ».

Mesures prises par la Commission

12. La Commission :

a) A pris note du fait que de nombreux pays et organismes internationaux étaient favorables à un programme viable en matière de parités de pouvoir d'achat (PPA);

b) A pris note avec satisfaction des efforts déployés par les organismes internationaux et supranationaux au sujet des réserves relatives aux éléments du PCI les concernant;

c) En dépit des graves réserves dont le PCI fait l'objet selon les rapports Castles et Ryten en ce qui concerne la qualité, l'actualité, la crédibilité et la transparence, a recommandé que le début de la prochaine série de négociations sur son application au niveau mondial soit reporté d'au moins un an de manière que l'on puisse prendre les mesures ci-après :

i) Mobilisation des ressources nécessaires à l'application du PCI;

ii) Mise en place d'une structure de gestion adéquate aux niveaux mondial et régional;

iii) Mise au point d'un plan d'application pratique concerté qui se limite initialement au calcul des PPA aux fins du calcul des dépenses de consommation des ménages;

iv) Création des capacités nationales indispensables à l'application du PCI;

d) A autorisé le Président à constituer un groupe de pays amis en vue d'examiner le plan d'application et lui a demandé de lui rendre compte de cet examen au plus tard à la prochaine séance de la Commission.

F. Norme spéciale de diffusion des données et système général de diffusion des données du Fonds monétaire international, y compris la qualité des données

13. À sa 500e séance, le 1er mars 2000, la Commission a examiné le point 3 f) de son ordre du jour. Elle était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Fonds monétaire international (FMI) sur la norme spéciale de diffusion des données et le système général de diffusion des données, y compris la qualité des données (E/CN.3/2000/8);

b) Note de travail du FMI sur le site de référence pour la qualité des données figurant sur son Tableau d'affichage des normes de diffusion.

Mesures prises par la Commission

14. La Commission :

a) S'est félicitée de la réponse positive apportée par le Département de statistique du FMI à la demande qu'elle avait faite à sa séance précédente de renforcer le processus de consultation, en particulier des dispositions tendant à ce que le Département adresse directement aux bureaux de statistique nationaux les documents sur les normes de diffusion des données devant être soumis pour examen au Conseil d'administration du FMI. Elle a souligné à nouveau qu'il importait que les bureaux de statistique nationaux participent dès que possible à la poursuite de la mise au point de la norme spéciale de diffusion des données et du système général de diffusion des données puisque c'étaient eux qui, en définitive, fournissaient une bonne partie des informations;

b) A souligné que pour que les normes de diffusion soient bien appliquées, il y avait lieu d'instaurer au niveau national des partenariats efficaces entre les bureaux de statistique, les banques centrales et les ministères des finances. Elle a relevé que des partenariats de ce type avaient déjà été constitués dans le cadre de l'initiative sur les normes relatives aux données et a demandé instamment au FMI de les renforcer;

c) A reconnu que la norme spéciale de diffusion des données avait contribué à améliorer les données dans les domaines économique et financier. Elle a cependant relevé que la poursuite de la mise au point d'autres systèmes de données entraînait des coûts d'opportunité. À cet égard, elle a fait part de sa préoccupation concernant l'élargissement prévu de la norme spéciale de diffusion des données et souligné qu'il y aurait lieu d'établir des priorités et de faire preuve d'une certaine souplesse dans l'application des normes, notamment en prolongeant les périodes de transition;

d) S'est félicitée du débat sur la qualité des données, que le FMI avait encouragé. Elle a invité ce dernier à s'appuyer sur l'expérience acquise dans les régions et dans les pays et sur les compétences nationales et régionales. Prenant note de l'opposition entre la qualité des données et certaines de leurs autres caractéristiques, telles que l'actualité, la Commission a demandé au FMI de tenir compte des résultats du débat sur la qualité des données lorsqu'il examinerait le système général de diffusion des données;

e) A souligné qu'il importait que le dialogue entre les producteurs de statistiques et les décideurs – que la norme spéciale de diffusion des données et le système général de diffusion des données avaient stimulé – soit permanent;

f) A convenu qu'il fallait créer de nouvelles capacités et dégager de nouvelles ressources pour appliquer les normes. Elle s'est félicitée de l'intention manifestée par le FMI d'incorporer le système général de diffusion des données dans le programme ordinaire de coopération technique de son Département de statistique.

G. Autres statistiques économiques (groupes-villes sur les statistiques économiques et Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix)

15. À sa 500e séance, le 1er mars 2000, la Commission a examiné le point 3 g) de son ordre du jour. Elle était saisie des documents suivants :

- a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport des groupes-villes (E/CN.3/2000/9 et Add.1);
- b) Note du Secrétaire général transmettant une note du Bureau international du Travail sur le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix (E/CN.3/2000/10);
- c) Note de travail du Groupe de Canberra sur les statistiques relatives aux revenus des ménages.

Mesures prises par la Commission

16. La Commission :

- a) A souligné à nouveau qu'il importait de diffuser largement les informations sur les groupes-villes. Elle a en particulier encouragé ces derniers à publier sur Internet les documents qu'ils produisent;
- b) S'est félicitée des progrès que tous les groupes-villes et le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix avaient accomplis dans leurs travaux;
- c) A suggéré au Groupe d'Ottawa d'examiner les incidences de l'essor du commerce électronique sur les indicateurs des prix;
- d) S'est félicitée des efforts déployés par le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix en vue de réviser le manuel des indices des prix à la consommation de l'OIT et a encouragé l'incorporation, dans ce manuel, de directives techniques d'application;
- e) A pris note de la proposition faite par le Groupe de Voorburg sur les statistiques des services d'axer ses travaux sur les indices des prix des services et des prix à la production et les questions statistiques relatives au secteur des technologies de l'information et de la communication. En ce qui concerne les indices des prix à la production, elle a encouragé ce groupe à continuer à coopérer avec le Groupe d'Ottawa sur les indices des prix et le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix et l'a invité à aplanir les difficultés auxquelles se heurtent les pays en développement lorsqu'ils s'emploient à rassembler des données sur le secteur des services, de plus en plus important;
- f) A pris note du fait que l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) poursuivrait ses travaux sur les actifs incorporels et l'économie de l'information et décidé qu'il ne devrait plus lui être rendu compte de ces travaux au titre du point de l'ordre du jour consacré aux groupes-villes.

Chapitre III

Compte satellite du tourisme

17. À sa 501e séance, le 1er mars 2000, la Commission a examiné le point 4 de son ordre du jour. Elle était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) sur le compte satellite du tourisme et les références méthodologiques connexes (E/CN.3/2000/11);

b) Projet de compte satellite du tourisme : références méthodologiques (PROV/ST/ESA/STAT/SER.F/80);

c) Projet de mise à jour des recommandations de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation mondiale du tourisme sur les statistiques du tourisme, y compris le projet de liste provisoire des produits spécifiques au tourisme (PROV/ST/ESA/STAT/SER.M/83/Rev.1);

d) Projet d'amendement au projet de références méthodologiques au compte satellite du tourisme, établis par l'OMT, l'OCDE et EUROSTAT;

e) Document de travail de l'OCDE et d'EUROSTAT contenant les observations générales relatives au projet de mise à jour des recommandations de l'ONU et de l'OMT sur les statistiques du tourisme, y compris le projet de liste provisoire des produits spécifiques au tourisme;

f) Document de travail contenant les observations des États-Unis d'Amérique relatives aux recommandations sur les statistiques du tourisme et le projet de références méthodologiques.

Mesures prises par la Commission

18. La Commission :

a) A adopté le projet de références méthodologiques au compte satellite du tourisme tel qu'il avait été modifié par le document de travail mentionné au paragraphe 17 d) ci-dessus et résultait des consultations entre l'OMT et les États-Unis et du texte concerté de ces derniers relatif aux questions soulevées dans le document de travail mentionné au paragraphe 17 f) ci-dessus;

b) A prié le secrétariat des organismes concernés (OMT, OCDE, EUROSTAT) : i) d'apporter au projet les modifications approuvées et les modifications nécessaires en terme d'édition; et ii) d'y inclure, en mars 2000, la liste des produits spécifiques au tourisme figurant dans la partie III du projet de mise à jour des recommandations de l'ONU et de l'OMT sur les statistiques du tourisme, y compris le projet de liste provisoire des produits spécifiques au tourisme (PROV/ST/ESA/STAT/SER.M/83/Rev.1) (voir par. 18 c) ci-après), et de le publier en coopération avec la Division de statistiques du Secrétariat de l'ONU dès que possible;

c) S'est félicitée du projet de mise à jour des recommandations de l'ONU et de l'OMT sur les statistiques du tourisme, rendu compatible avec le compte satellite du tourisme, le SCN de 1993 et la cinquième édition de la balance des paiements du FMI, y compris la liste des produits spécifiques au tourisme figurant dans la par-

tie III du projet, mais en a reporté l'examen approfondi dans l'attente de nouvelles consultations et de la révision du projet par l'OMT;

d) A prié l'OMT, l'OCDE et EUROSTAT de poursuivre leur coopération dans ce domaine et de fournir des conseils techniques et de demander des données aux pays régulièrement;

e) S'est félicitée de l'offre faite par le Bureau international du Travail de lui présenter, à sa trente-deuxième session en 2001, un rapport sur ses travaux relatifs à l'établissement d'un supplément au compte satellite du tourisme concernant les statistiques du travail.

Chapitre IV

Statistiques de l'environnement

19. La Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 501e séance, le 1er mars 2000. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Londres sur la comptabilité de l'environnement (E/CN.3/2000/12).

Mesures prises par la Commission

20. La Commission :

a) A approuvé la méthode envisagée pour la révision du Système de comptabilité économique et environnementale intégrée et le calendrier des activités présentés dans le rapport (sous réserve des dispositions indiquées au paragraphe 20 c) et e) ci-après);

b) S'est félicitée de la proposition tendant à tenir des consultations approfondies avec la communauté internationale au sens large lors du processus de révision;

c) A noté qu'il n'était plus utile d'organiser la réunion du Groupe d'experts prévue dans le rapport. Elle a salué la proposition de la Division de statistique de l'ONU tendant à ce que le Groupe de Londres invite les pays en développement, en veillant à une représentation régionale équitable, à sa prochaine réunion, qui se tiendra en octobre 2000 aux Pays-Bas. La Division a proposé de prêter un appui financier pour permettre à cinq pays en développement de participer à la réunion;

d) A recommandé que la Division de statistique de l'ONU transmette le rapport du Groupe de Londres sur la comptabilité de l'environnement sur sa réunion d'octobre 2000 aux membres de la Commission de statistique;

e) A recommandé que le manuel sur le Système de comptabilité économique et environnementale soit soumis à la Commission de statistique pour approbation à sa trente-deuxième session en 2001, tout en notant qu'en raison des délais impartis, le document ne serait disponible qu'en anglais.

Chapitre V

Statistiques démographiques et sociales et statistiques des migrations

A. Différentiation par sexe dans la mesure du travail rémunéré et non rémunéré

21. La Commission a examiné le point 6 a) de son ordre du jour à sa 501e séance, le 1er mars 2000. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur le plan de réalisation d'un projet concernant la différenciation par sexe dans la mesure du travail rémunéré et non rémunéré (E/CN.3/2000/13).

Mesures prises par la Commission

22. La Commission a reconnu l'importance des travaux menés par le Secrétariat sur la mesure du travail rémunéré et non rémunéré, tels que présentés dans le rapport, et a pris note des autres initiatives menées par divers pays et organismes, en particulier les études sur l'emploi du temps.

B. Statistiques sociales

23. La Commission a examiné le point 6 b) de son ordre du jour à sa 501e séance, le 1er mars 2000. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Sienne sur les statistiques sociales (E/CN.3/2000/14).

Mesures prises par la Commission

24. La Commission a pris note du rapport.

C. Mesure de l'impact du virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise

25. La Commission a examiné le point 6 c) de son ordre du jour à sa 501e séance, le 1er mars 2000. Le Président a fait une déclaration liminaire sur les difficultés liées à la mesure de l'impact du VIH/sida.

26. Les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de l'Inde et de l'OIT ont prononcé des déclarations sur la nécessité de définir une méthode pour mesurer l'impact du VIH/sida dans la société.

Chapitre VI

Coordination des indicateurs de développement dans le contexte du suivi des conférences et sommets des Nations Unies, y compris le renforcement des capacités

27. La Commission a examiné le point 7 de son ordre du jour à sa 501e séance, le 1er mars 2000. Elle était saisie des documents ci-après :

- a) Rapport du Secrétaire général sur l'harmonisation et la rationalisation des indicateurs de développement dans le système des Nations Unies (E/CN.3/2000/15);
- b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Rio sur les statistiques de la pauvreté (E/CN.3/2000/16);
- c) Extraits de la résolution 1999/55 du Conseil (section II, « Indicateurs de base aux fins de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et sommets organisés par les Nations Unies »);
- d) Rapport du Secrétaire général intitulé « Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et sommets organisés par les Nations Unies : examen critique de la mise au point d'indicateurs dans le contexte du suivi des conférences » (E/1999/11);
- e) Synthèse effectuée par le Président du Conseil économique et social d'une réunion informelle du Conseil sur les indicateurs de base aux fins de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et sommets organisés par les Nations Unies (New York, 10-11 mai 1999) (E/1999/77);
- f) Note d'information établie par la Commission économique pour l'Europe (CEE) sur les statistiques et indicateurs du progrès social;
- g) Note d'information établie par le Groupe de Rio sur les statistiques de la pauvreté, contenant un rapport préliminaire sur les travaux de sa troisième réunion.

Mesures prises par la Commission

28. La Commission :

- a) A salué les efforts déployés par le Secrétariat pour harmoniser et rationaliser les indicateurs de base. Elle a réaffirmé qu'il fallait alléger le fardeau que représentait pour les pays la présentation de rapports en réduisant le nombre des demandes de données adressées par les organisations internationales;
- b) A souligné l'importance de la coordination au sein des organisations internationales et entre elles ainsi que l'importance du renforcement des capacités en matière de statistique. Elle a noté le lancement de l'initiative PARIS 21. Elle a également noté qu'à moins de fournir les ressources nécessaires pour renforcer les capacités, il ne serait pas possible de répondre aux demandes de données formulées par les décideurs;
- c) A noté avec satisfaction les travaux menés par le Groupe de Rio sur les statistiques de la pauvreté;
- d) A salué l'initiative de la Commission économique pour l'Europe de renforcer les capacités en matière de statistiques sociales dans le cadre de la

prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen quinquennal des résultats du Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendra à Genève en 2000;

e) A noté les inquiétudes exprimées par le Groupe de travail d'experts en statistique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) concernant la longueur de la liste des indicateurs aux fins du bilan commun de pays dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Chapitre VII

Classifications économiques et sociales internationales

29. La Commission a examiné le point 8 de son ordre du jour à ses 501e et 502e séances, les 1er et 2 mars 2000. Elle était saisie des documents ci-après :

- a) Rapport du Secrétaire général sur les classifications économiques et sociales internationales (E/CN.3/2000/17);
- b) Document d'information intitulé « Travaux internationaux sur la classification par industrie : quelles sont les priorités? ».

Mesures prises par la Commission

30. La Commission :

- a) A approuvé les recommandations afférentes au programme de travail sur la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), telles que présentées dans le rapport du Groupe d'experts sur les classifications économiques et sociales internationales et dans le rapport E/CN.3/2000/17;
- b) A noté que les inquiétudes exprimées concernant le niveau de précision d'une classification internationale étaient motivées par la nécessité de pouvoir procéder à des comparaisons internationales quelle que soit la nomenclature utilisée et d'établir des classifications nationales détaillées; la Commission a également noté qu'une nomenclature à deux chiffres pour la CITI, avec des adaptations au niveau régional, pourrait répondre à ces besoins et a soumis la question au Groupe d'experts pour un examen plus approfondi;
- c) A recommandé de prêter une attention accrue à la définition et à l'utilisation d'autres méthodes d'agrégation pour la CITI afin de répondre aux besoins analytiques des utilisateurs;
- d) A souligné les besoins en matière de matériel de formation et a noté que des pays membres prêtaient déjà un appui dans ce domaine;
- e) A fait observer que lors du processus de révision de la CITI, il faudrait accorder une plus grande attention à la définition et à l'utilisation d'unités statistiques et à la définition d'unités de base en tant que composantes;
- f) A noté les efforts déployés par la Division de statistique de l'ONU pour diffuser sur Internet des informations et des documents de base, comme les index provisoires;
- g) A noté que, même s'il se consacrait essentiellement aux classifications économiques, le Groupe d'experts porterait également les questions relatives aux classifications sociales à l'attention de la Commission.

Chapitre VIII

Manuel révisé sur l'organisation des statistiques

31. La Commission a examiné le point 9 de son ordre du jour à sa 502e séance, le 2 mars 2000. Le Directeur de la Division de statistique a fait une déclaration sur la révision du manuel sur l'organisation des statistiques.

Mesures prises par la Commission

32. La Commission a noté que le consultant avait élaboré le projet de manuel à la date demandée et que la version révisée serait disponible en septembre 2000 afin qu'elle puisse être approuvée par la Commission de statistique en 2001.

Chapitre IX

Examen des autres aspects des travaux entrepris dans le cadre du programme de travail de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies

33. La Commission a examiné les points 10 et 13 de son ordre du jour à sa 502^e séance, le 2 mars 2000. Elle était saisie des documents ci-après :

- a) Note du Secrétariat sur le projet de plan à moyen terme de la Division de statistique de l'ONU pour la période 2002-2005 (E/CN.3/2000/CRP.1);
- b) Liste des ateliers et réunions de groupes d'experts qui seront organisés par la Division de statistique en 2000 et 2001 (E/CN.3/2000/L.4);
- c) Organigramme de la Division;
- d) Projet de budget-programme de la Division pour l'exercice biennal 2000-2001;
- e) Projets devant être financés au moyen des ressources proposées au titre du chapitre 33 (Compte pour le développement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 (extraits des documents A/53/374/Add.1 et A/54/___).

Mesures prises par la Commission

34. La Commission a pris note du projet de plan à moyen terme, du programme de travail de la Division de statistique, du projet de calendrier pour les réunions et ateliers de groupes d'experts, et des activités prévues au titre du Compte pour le développement.

Chapitre X

Coordination et intégration des programmes statistiques internationaux

35. La Commission a examiné le point 11 de son ordre du jour à sa 502e séance, le 2 mars 2000. Elle était saisie des documents ci-après :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Sous-Comité des activités statistiques du CAC sur les travaux de sa trente-troisième session (E/CN.3/2000/19);

b) Rapport du Secrétaire général sur la présentation globale intégrée des programmes de travail des organisations internationales dans le domaine de la méthodologie statistique (E/CN.3/2000/20).

Mesures prises par la Commission

36. La Commission :

a) A noté que les travaux et les vues du Sous-Comité des activités statistiques du CAC avaient été pris en compte dans le cadre de l'examen de plusieurs points de l'ordre du jour de la session, à savoir les points 3 à 5, 7, 9 et 14;

b) A pris note des progrès réalisés concernant la présentation globale intégrée des programmes des organisations internationales dans le domaine de la méthodologie statistique, et a estimé que ces progrès présenteraient un grand intérêt pour un large éventail d'utilisateurs et seraient utiles lors de l'élaboration d'un programme de travail pluriannuel pour la Commission de statistique;

c) A salué l'action concertée de la CEE, de l'OCDE et d'EUROSTAT dans le cadre de la présentation intégrée par la Conférence des statisticiens européens des travaux statistiques menés dans cette région, constatant l'énorme travail que cela avait dû représenter.

Chapitre XI

Suite donnée aux résolutions du Conseil économique et social et aux conclusions concertées de son débat de haut niveau et du débat qu'il a consacré aux questions de coordination

37. La Commission a examiné le point 12 de son ordre du jour à sa 502^e séance, le 2 mars 2000. Elle était saisie d'une note d'information récapitulant les résolutions du Conseil économique et social qui intéressaient les travaux de la Commission de statistique et les mesures prises ou prévues par la Commission et son bureau. Les résolutions pertinentes du Conseil sont les suivantes : 1999/1 concernant la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes; 1999/8 concernant le fonctionnement de la Commission de statistique; 1999/17 concernant les conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme sur les domaines critiques identifiés dans le Programme d'action de Beijing; 1999/35 concernant l'application des conclusions concertées; 1998/2 adoptées par le Conseil économique et social sur le suivi et l'application coordonnés de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne; 1999/51 concernant la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, et la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods; 1999/55 concernant l'intégration et la coordination de l'application et du suivi des résultats de grandes conférences et des sommets des Nations Unies; 1999/57 concernant le rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa trente-neuvième session; et 1999/223 concernant le rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trentième session et l'ordre du jour provisoire et la documentation de sa trente et unième session.

Mesures prises par la Commission

38. La Commission a convenu de porter à l'attention du Conseil économique et social les mesures ci-après, qu'elle a prises ou prévu de prendre comme le Conseil l'en avait priée :

- a) À sa trente et unième session, la Commission a inscrit à son ordre du jour :
 - i) Une question intitulée « Différentiation par sexe dans la mesure du travail rémunéré et non rémunéré »;
 - ii) Un document faisant ressortir les liens entre les points de l'ordre du jour de la Commission et ceux des autres commission techniques et manifestations;
 - iii) Le projet de programme de travail pluriannuel pour la période 2000-2003;
 - iv) La question en suspens relative à la suite donnée aux conclusions concertées et aux résolutions et décisions du Conseil;
 - v) Un point intitulé « Coordination des indicateurs de développement dans le contexte du suivi des conférences et sommets des Nations Unies, y compris le renforcement des capacités ». L'harmonisation et la rationalisation des indi-

cateurs de développement est un des principaux objectifs des travaux menés sur la question;

vi) Le projet de plan à moyen terme de la Division de statistique de l'ONU pour 2002-2005;

b) Le Bureau de la Commission de statistique examinera les documents de la Commission lors de la réunion qu'il tiendra à l'issue de la trente et unième session de la Commission et veillera à ce qu'ils soient transmis aux autres commissions techniques, selon que de besoin;

c) La Commission a pour coutume de favoriser la continuité dans l'élection de son bureau. Le Président demeure membre du Bureau après la fin de sa présidence; un membre du Bureau précédent est généralement élu président de la session suivante;

d) Il existe une coopération étroite entre la Division de statistique de l'ONU et les institutions de Bretton Woods; ces institutions participent pleinement aux travaux de la Commission de statistique, des équipes spéciales, des groupes d'experts sur les questions de statistique et du Sous-Comité des activités statistiques du CAC;

e) Les besoins particuliers des pays africains et des pays les moins avancés sont pris en compte par la Commission de statistique dans l'exécution de ses programmes. Des points ont été inscrits spécialement à l'ordre du jour des sessions précédentes de la Commission.

Chapitre XII

Questions relatives au programme et questions connexes

39. La Commission a examiné les points 10 et 13 de son ordre du jour à sa 502e séance, le 2 mars 2000 (pour l'examen de cette question et les mesures prises à ce titre, voir chap. IX).

Chapitre XIII

Rapport mondial sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement

40. La Commission a examiné le point 14 de son ordre du jour à ses 502e et 503e séances, les 2 et 3 mars 2000. Elle était saisie des documents d'information ci-après :

a) Une communication au sujet du *Rapport mondial sur le développement humain 1997* établie par I. Castles, Vice-Président de l'Académie des sciences sociales australienne;

b) Une communication intitulée « Measurement of nations: a review essay on the *Human Development Report 1998* » établie par I. Castles et publiée dans la *Population and Development Review*, volume 24, No 4 (décembre 1998).

41. Le représentant de l'Australie a fait une déclaration liminaire.

Mesures prises par la Commission

42. La Commission a adopté le texte ci-après :

« Sans pouvoir vérifier directement les conclusions qu'Ian Castles (Australie) a exposées à sa trente et unième session, la Commission de statistique a pris note de ses observations au sujet du *Rapport mondial sur le développement humain*. La Commission tient à s'assurer que le *Rapport* repose sur des éléments statistiques fiables. La Commission prie donc son Président de désigner un petit groupe d'experts statisticiens chargé d'établir, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, un rapport sur l'exactitude des données statistiques contenues dans le *Rapport* en s'appuyant sur les points soulevés dans le document de travail établi par M. Castles. Ce groupe d'experts devrait rendre compte de ses travaux au Bureau en juin 2000 au plus tard. La Commission autorise le Bureau à prendre les mesures de suivi qu'il jugera nécessaires. »

Chapitre XIV

Ordre du jour provisoire et dates de la trente-deuxième session de la Commission

43. La Commission a examiné le point 15 de son ordre du jour à sa 503e séance, le 3 mars 2000. Elle était saisie des documents ci-après :

a) Note du Secrétariat contenant le projet d'ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session (E/CN.3/2000/L.3);

b) Note du Secrétariat contenant le projet de programme de travail pluriannuel (E/CN.3/2000/L.3/Add.1).

44. À la même séance, un responsable de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration et présenté une note officieuse contenant des modifications au document E/CN.3/2000/L.3.

Mesures prises par la Commission

45. La Commission :

a) A approuvé, sous réserve de réexamen et de mise au point définitive par le Bureau, l'ordre du jour provisoire et la documentation de la trente-deuxième session, tels qu'ils avaient été modifiés (voir chap. I, sect. A);

b) A noté le projet de programme de travail pluriannuel pour 2000-2003 et la série d'observations que les membres et les observateurs ont formulées pour orienter les travaux futurs de la Commission. La Commission a demandé au Secrétariat d'envoyer un compte rendu des débats aux membres de la Commission et aux observateurs pour qu'ils y apportent leurs commentaires et a prié le Bureau de parachever le projet compte tenu des vues et des observations recueillies;

c) A recommandé que sa trente-deuxième session se tienne à New York du 6 au 9 mars 2001 et a également noté la possibilité de tenir la session du 27 février au 2 mars ou du 13 au 16 mars 2000 en fonction de la disponibilité des installations de conférence.

Chapitre XV

Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa trente et unième session

46. À la 503e séance, le 3 mars 2000, le Rapporteur a présenté le projet de rapport de la Commission contenu dans les documents E/CN.3/2000/L.2 et Add.1, et dans plusieurs projets de texte en version anglaise.

Mesures prises par la Commission

47. La Commission a adopté le projet de rapport contenu dans les documents E/CN.3/2000/L.2 et Add.1 ainsi que dans plusieurs projets de texte en version anglaise et a chargé le Rapporteur de parachever le rapport en collaboration avec le Secrétariat.

Chapitre XVI

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

48. La Commission de statistique a tenu sa trente et unième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 29 février au 3 mars 2000. La Commission a tenu six séances (498e à 503e).

49. La séance a été ouverte par le Président provisoire, Guest Charumbira (Botswana).

B. Participation

50. Ont participé à la session 24 États membres de la Commission ainsi que des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'un État non membre, des représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. On trouvera la liste des participants à l'annexe I.

C. Élection du Bureau

51. À sa 498e séance, le 29 février, la Commission a élu par acclamation les membres du Bureau ci-après :

Président :

Guest **Charumbira** (Botswana)

Vice-Présidents :

Fitz-Albert **Russel** (Jamaïque)

Victor **Dinculescu** (Roumanie)

Katherine **Wallman** (États-Unis d'Amérique)

Rapporteur :

Masahiro **Horie** (Japon)

D. Ordre du jour et organisation des travaux

52. À la 498e séance, le 29 février, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire ci-après publié sous la cote E/CN.3/2000/1, tel qu'il avait été modifié oralement :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Statistiques économiques :
 - a) Comptabilité nationale;
 - b) Statistiques du commerce international;
 - c) Statistiques des services;

- d) Statistiques des finances;
 - e) Programme de comparaison internationale;
 - f) Norme spéciale de diffusion des données et Système général de diffusion des données du Fonds monétaire international, y compris la qualité des données;
 - g) Autres statistiques économiques (groupes d'étude sur les statistiques économiques et Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix).
4. Compte satellite du tourisme.
 5. Statistiques de l'environnement.
 6. Statistiques démographiques et sociales et statistiques des migrations :
 - a) Différenciation par sexe dans la mesure du travail rémunéré et non rémunéré;
 - b) Statistiques sociales;
 - c) Statistiques du VIH/sida.
 7. Coordination des indicateurs de développement dans le cadre de la suite donnée aux conférences et sommets des Nations Unies, y compris le renforcement des capacités.
 8. Classifications économiques et sociales internationales.
 9. Révision du *Manuel d'organisation statistique*.
 10. Examen des autres grandes questions du programme de travail de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU.
 11. Coordination et intégration des programmes statistiques internationaux.
 12. Suite donnée aux résolutions du Conseil économique et social et aux conclusions concertées de son débat de haut niveau et du débat qu'il a consacré aux questions de coordination.
 13. Questions relatives au programme et questions connexes.
 14. Programme des Nations Unies pour le développement : *Rapport sur le développement humain*.
 15. Ordre du jour provisoire et dates de la trente-deuxième session de la Commission.
 16. Rapport de la Commission sur les travaux de sa trente et unième session.
53. À la même séance, la Commission a approuvé la note du secrétariat sur l'organisation des travaux de la session, telle qu'elle avait été révisée oralement (E/CN.3/2000/L.1).

E. Documentation

54. Les documents dont la Commission était saisie à sa trente et unième session sont énumérés à l'annexe II.

Annexe I

Participation

Membres

Allemagne	Martin Lutz, Heinrich Lutzel, Christian Schleithoff, Ruth Wiesebach
Argentine	S. Goldberg
Australie	W. McLennan, B. Dunlop, R. Edwards, D. Trewin, B. Driscoll
Botswana	G. M. Charumbira, A. N. Majelantle
Chine	Zhu Zhixin, Fung Xing-Wang, Li Qiang, Zheng Jingping, Du Weiqun
Côte d'Ivoire	Claude Bouah-Kamon, Alassane Sogodogo, Gaston Yao
États-Unis d'Amérique	Katherine K. Wallman, Suzann Evinger, J. Steven Landefeld, Rosemary Marcuss, Katrina Reut, Richard F. Williams
Fédération de Russie	V. L. Sokolin, N. V. Tchulkov, B. S. Avramenko, A. E. Kossarev, I. O. Gribok, V. V. Erufeev
Hongrie	Tamas Mellar, Katalin Kiss Postane, Sandor Mozes
Inde	N. S. Sastry
Islande	Hallgrimur Snorrason
Jamaïque	Fitz-Albert Russell
Japon	Masahiro Horie, Takao Ito, Michiko Yamashita, Kozo Yamada, Kiyohiko Utsunomiya, Hideki Kubo, Kazumi Wada, Tatsuya Ishii, Katsuhiko Shinjo
Maroc	M. Abzahd, H. Fizazi
Mexique	Miguel Cervera Flores, Francisco Guillen, Enrique Ordaz
Ouganda	Emmanuel K. Sekatawa
Pakistan	Fazlullah Qureshi
Pays-Bas	H. K. van Tuinen, R. P. M. Luttikhuizen, Pieter Dorst, Luc Schilling
Pérou	Manuel Picasso, Felix Fernando Murillo Alfaro, Carlos Augusto Carre Rodriguez, Alberto Padilla Trajo, Augusto Cabrera
Portugal	Nuno Brito, Catulina Guerreira, Lidia Barreiros
République tchèque	Marie Bohata, Zdenek Vesely
Roumanie	Victor Dinculescu, Radu Felician Halus, Ovidiu Ierulescu
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	T. Holt
Tunisie	Khalifa Ben Fekih

États Membres de l'ONU représentés par des observateurs

Algérie, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bélarus, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Colombie, Croatie, Cuba, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Iran (République islamique d'), Italie, Jordanie, Lituanie, Mongolie, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, République de Corée, Singapour, Ukraine

États non membres de l'ONU représentés par des observateurs

Saint-Siège, Suisse

Entité ayant une mission permanente d'observation auprès de l'ONU

Palestine

Organismes des Nations Unies

Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Programme des Nations Unies pour le développement, Fonds des Nations Unies pour la population, Centre des Nations Unies pour les établissements humains, Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Europe, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Institutions spécialisées et organisations connexes

Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque mondiale, Fonds monétaire international, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation mondiale du commerce

Organisations intergouvernementales

Communauté d'États indépendants, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Conférence des statisticiens européens, Comité de statistique de la CESAP, Banque interaméricaine de développement, Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de la Conférence islamique, Organisation panaméricaine de la santé, Office statistique des Communautés européennes, Organisation mondiale du tourisme

Organisations non gouvernementales

Institut international de statistique

Annexe II

Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/CN.3/2000/1	2	Ordre du jour provisoire et annotations
E/CN.3/2000/2	3 a)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale de la comptabilité nationale
E/CN.3/2000/3	3 a)	Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation des étapes de l'application du Système de comptabilité nationale de 1993 dans les États Membres
E/CN.3/2000/4	3 b)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international
E/CN.3/2000/5	3 c)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services
E/CN.3/2000/6	3 d)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques des finances
E/CN.3/2000/7	3 e)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Banque mondiale sur les mesures visant à améliorer l'efficacité du Programme de comparaison internationale
E/CN.3/2000/8	3 f)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Fonds monétaire international sur la norme spéciale de diffusion des données et le système général de diffusion des données, y compris la qualité des données
E/CN.3/2000/9	3 g)	Note du Secrétaire général transmettant les rapports des groupes d'étude
E/CN.3/2000/9/Add.1		Additif : Rapport du Groupe d'experts sur les biens incorporels
E/CN.3/2000/10	3 g)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix
E/CN.3/2000/11	4	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation mondiale du tourisme sur le compte satellite du tourisme et les références méthodologiques connexes
E/CN.3/2000/12	5	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Londres composé d'experts de la comptabilité environnementale
E/CN.3/2000/13	6 a)	Rapport du Secrétaire général sur le plan de réalisation d'un projet concernant la différenciation par sexe dans la mesure du travail rémunéré et non rémunéré

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/CN.3/2000/14	6 b)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Sienna sur les statistiques sociales
E/CN.3/2000/15	7	Rapport du Secrétaire général sur l'harmonisation et la rationalisation des indicateurs de développement dans le système des Nations Unies
E/CN.3/2000/16	7	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Rio sur les statistiques de la pauvreté
E/CN.3/2000/17	8	Rapport du Secrétaire général sur les classifications économiques et sociales internationales
E/CN.3/2000/18	–	À paraître
E/CN.3/2000/19	3, 5, 7, 9 et 11	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Sous-Comité des activités statistiques du CAC sur les travaux de sa trente-troisième session
E/CN.3/2000/20	11	Rapport du Secrétaire général sur la présentation intégrée des programmes de travail des organisations internationales en matière de méthodologie statistique
E/CN.3/1999/CRP.1	13	Note du Secrétariat contenant le projet de plan à moyen terme de la Division de statistique de l'ONU pour la période 2002-2005
E/CN.3/2000/L.1	2	Organisation des travaux de la session
E/CN.3/2000/L.2 et Add.1	16	Projet de rapport de la Commission
E/CN.3/2000/L.3	15	Note du Secrétariat contenant l'ordre du jour provisoire et les dates de la trente-deuxième session de la Commission
E/CN.3/2000/L.3/ Add.1	15	Note du Secrétariat contenant le projet de programme de travail pluriannuel
E/CN.3/2000/L.4	10,13	Liste des réunions de groupes d'experts et des ateliers que la Division de statistique prévoit d'organiser en 2000 et en 2001
PROV/ST/ESA/STAT/SER.M/83/Rev.1	4	Projet de mise à jour des recommandations sur les statistiques du tourisme faites par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du tourisme, y compris la liste provisoire des produits spécifiques du tourisme
PROV/ST/ESA/STAT/SER.F/80	4	Projet relatif au compte satellite du tourisme : références méthodologiques

00-38489 (F) 170500 230500
